



Formation complète en zoothérapie de l'Association Suisse de Zoothérapie (ASZ) *Session 2020-2022*



L'Association Suisse de Zoothérapie propose, en collaboration avec la Société pour la Recherche et l'Education en Relation Homme-Animale (SHARRE), une formation complète en zoothérapie. Des cours théoriques, pratiques et des stages sont proposés sur 18 mois et validés par un examen écrit, un mémoire et une évaluation du savoir-faire et du savoir-être en stage.

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant cette formation, les conditions d'admission et les modalités d'inscription.

En collaboration avec



Note : Dans le présent document, l'emploi du masculin pour désigner les personnes n'a d'autres fins que celle de faciliter la lecture

Qu'est-ce que la zoothérapie ?

La zoothérapie est un terme générique qui fait référence aux interventions assistées par l'animal, c'est-à-dire encadrées par un intervenant certifié et accompagné d'un animal (ou plusieurs) répondant à des critères bien définis.

La présence de l'animal permet de proposer des activités spécifiques en individuel ou en groupe qui ont pour but d'améliorer la santé mentale ou physique d'une personne, ou tout simplement sa qualité de vie. Parce qu'elle est complémentaire aux interventions conventionnelles, la zoothérapie peut être proposée par des professionnels issus de domaines différents. L'objectif de la zoothérapie peut donc être préventif, thérapeutique, social ou pédagogique.

Pourquoi une formation en zoothérapie ?

Le nombre de demandes pour des interventions en zoothérapie ne cessent d'augmenter, entraînant un besoin grandissant de professionnels qualifiés. En effet, parce que les animaux sont protégés en Suisse (OPAn, RS 455.109.1), ils peuvent être utilisés en zoothérapie sous certaines conditions. Une formation spécifique indépendante de la profession de base est donc nécessaire et toute personne pratiquant en zoothérapie devrait avoir fait une formation en zoothérapie.

L'ASZ propose ainsi, en collaboration avec la Société pour la Recherche et l'Education en Relation Homme-Animal (SHARRE), une formation complète en zoothérapie afin de répondre aux exigences de la pratique, dans le respect de l'animal.

Conçues sous forme modulaire et en cours d'emploi, la formation proposée par l'ASZ permet au participant d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exercer la zoothérapie de manière professionnelle.

Public concerné et conditions d'admission

Le certificat de formation continue (CAS) en zoothérapie s'adresse aux professionnels de la santé, du domaine pédagogique ou social (psychologues, psychothérapeutes, psychiatres, éducateurs, éducateurs spécialisés, infirmiers, ergothérapeutes, logopédistes, musicothérapeutes, art-thérapeutes, psychomotriciens), titulaires au minimum d'un bachelors délivré par une université ou une haute école spécialisée, ou d'un titre jugé équivalent dans un des domaines susmentionnés.

Les personnes sans formation académique exigée pour le CAS mais qui désirent pratiquer en collaboration avec un professionnel, ont la possibilité de faire la formation mais obtiennent à la fin une **attestation d'auxiliaire en médiation animale**. L'admission est étudiée par le comité de l'ASZ au cas par cas, et en fonction des éléments du dossier présenté.

Pour tous les candidats, le fait de pouvoir témoigner d'une expérience professionnelle dans un des domaines susmentionnés est un plus, tout comme la possibilité d'intégrer la zoothérapie sur leur lieu de travail. Le fait de pouvoir attester d'un travail sur soi (psychothérapie, thérapie de groupe) est également un élément important dont nous tenons compte.

Nous tenons également à souligner que pour tous les participants, la forme, le contenu, les méthodes pédagogiques, ainsi que les critères d'évaluation sont similaires à ceux d'une formation post-grade universitaire.

Ainsi, toutes personnes intéressées et motivées à pratiquer en zoothérapie, et donc à se former, peut envoyer son dossier de candidature. L'admission se fait sur dossier et est confirmée par courrier par le comité de l'ASZ. Celui-ci se réserve le droit de décider des admissions, également pour les candidats ne répondant pas à la totalité des conditions d'inscription susmentionnées.

Par ailleurs, il est exigé d'avoir une adresse e-mail active, un programme de traitement de texte (pendant la formation, les documents demandés doivent nous être transmis en format Word et Excel) et de comprendre l'anglais, étant donné que beaucoup de lectures sont en anglais.



Objectifs et compétences visées

- Acquérir les notions théoriques de base en zoothérapie
- Connaître les différentes modalités d'intervention
- Acquérir les connaissances nécessaires au bien-être des espèces animales utilisées
- Savoir organiser et conduire les séances en individuel et en groupe
- Savoir approcher les différentes populations à qui s'adresse la zoothérapie
- Etre informé sur les lois relatives à l'utilisation des animaux dans une activité professionnelle
- Etre attentif aux conditions d'hygiène dans l'exercice de la zoothérapie
- Elaborer entre pairs une réflexion autour de la pratique de la zoothérapie

Structure de la formation et programme

Le programme comprend 10 jours de cours théoriques de janvier à décembre 2020, à raison d'un samedi par mois de 9h à 17h (sauf vacances scolaires), ainsi que 60 heures de stages pratiques certifiées à faire auprès de différents professionnels dont la liste est donnée en début de formation, de janvier 2020 à juin 2021. A cela s'ajoute la participation à la conférence SHARRE 2020

Cours théoriques - 10 jours de cours et une journée de conférences en 2020

1	Rachel Lehotkay	Historique, définitions, méthodes & mécanismes	18 janvier
2	Blondine Monnard	Le chien de thérapie	8 février
3	Danièle Lachat Domon	La zoothérapie auprès de l'enfant	7 mars
4	Danièle Lachat Domon	La zoothérapie auprès de la personne âgée Le cours est annulé et reporté à une autre date.	4 avril
5	Elena Grisafi-Favre	Le lapin & autres petits animaux en zoothérapie	13 juin
6	Laetitia Morard Rachel Lehotkay	Le rôle de l'intervenant en zoothérapie	29 août
7	Stephan Gay-Balmaz Blondine Monnard	L'éducation du chien de thérapie	19 septembre
8	Catherine Berney	La médiation du chien en logopédie	10 octobre
9	Ariane Maillard	Règles d'hygiène et zoonoses	14 novembre
10	Giuliana Galli Carminati Rachel Lehotkay	Psychopatho. et psychothérapie assistée par l'animal	12 décembre

Attention ! Merci de noter qu'en cas de problème la date d'un cours peut être reportée. Le comité de l'ASZ n'est pas responsable s'il y a désistement d'un intervenant. Dans ce cas un autre cours sera proposé en remplacement.

Stages pratiques

Les 60 heures de stages pratiques s'effectuent sous forme de plusieurs petits stages de quelques heures auprès de différents professionnels (minimum 3) pratiquant la zoothérapie en Suisse romande (majoritairement dans le canton de Genève) dont la liste est donnée en début de formation. Ces heures de stage se font en semaine, il est donc important que le participant puisse s'organiser en conséquence.

Méthodes pédagogiques

La formation totalise 380 h de formation :

- Enseignement théorique et travail à domicile (lectures) (120 h)
- Mémoire de fin d'études (200 h)
- Stage pratique certifié (60 h)



Enseignants

Mme Catherine Berney, Logopédiste - psychologue, cabinet indépendant et HUG

M. Stephan Gay-Balmaz, Intervenant en zoothérapie ASZ, moniteur d'éducation canine (Brevet fédéral MEC), gardien d'animaux certifié, *Le jardin des chiens, Le jardin des merveilles*, Vice-président ASZ

Dre Giuliana Galli Carminati, MD, PhD, (anc. PD), Psychiatre psychothérapeute FMH, psychanalyste IIPB, zoothérapeute et membre ASZ, Vice-présidente SHARRE

Mme Elena Grisafi-Favre, Intervenante en zoothérapie ASZ, *La colline aux lapins*, membre ASZ

Mme Danièle Lachat Domon, Infirmière, zoothérapeute et membre ASZ, *Medianimal*

Dre Rachel Lehotkay, MA, PhD, Psychologue Psychothérapeute FSP, zoothérapeute ASZ, Présidente ASZ, Présidente SHARRE

Dre Arianne Maillard, MDV, Médecin vétérinaire

Mme Blondine Monnard, Monitrice d'éducation canine (Brevet fédéral MEC), SGAC

Mme Laetitia Morard, Auxiliaire en médiation animale ASZ, membre du comité ASZ

Inscription

Les documents requis pour le dossier de candidature sont :

- ✓ Formulaire d'inscription complété, daté, signé
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Curriculum Vitae
- ✓ Copies des diplômes obtenus
- ✓ Attestation de travail personnel le cas échéant

Ce dossier doit être envoyé par courrier postal à :

Dre Rachel Lehotkay, Présidente
Association Suisse de Zoothérapie
Rue Verte 2, 1205 Genève

ET par e-mail à : info@zootherapiesuisse.ch

Délaï d'inscription : 30 septembre 2019

Les candidats seront informés rapidement de la suite donnée à leur candidature.

Le nombre de participants est limité à 20 personnes afin de favoriser l'interaction.

Procédure d'inscription

Le comité de l'ASZ analyse les **dossiers de candidature complets** dès réception et confirme par courrier postal l'admission au programme choisi à la fin du mois d'octobre 2019. Les frais de formation (finance d'inscription incluse) doivent être payés au plus tard le **30 novembre 2019**. En cas de retard de paiement, l'ASZ se laisse le droit de sélectionner un autre participant. Le paiement des frais de formation valide l'inscription définitive au programme. Tout désistement doit être annoncé **par écrit**.

Frais d'annulation

La finance d'inscription de CHF 200.- n'est pas remboursée en cas de désistement.

Pour un désistement entre le 30 novembre et le 31 décembre 2019, 50% des frais de formation sont retenus ou dus. Dès le 31 décembre, la totalité des frais de formation est due.

Exceptions : maladie, accident (avec certificat médical) ou proposition d'un participant de remplacement dont le dossier est accepté par le comité de l'ASZ (dans ce cas-ci, seule la finance d'inscription est retenue).

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. Pour ces raisons, nous conseillons les participants de contracter une assurance annulation auprès de leur assureur.

Si le nombre d'inscriptions retenues est insuffisant, le comité de l'ASZ se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total des frais d'inscription et de formation.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances se fait à la fin de la formation à l'aide d'un examen écrit en mai 2021. Les étudiants qui échouent à l'examen la première fois peuvent le repasser une deuxième fois.

Les participants doivent également rendre un mémoire de 20 à 30 pages en avril 2021. Plusieurs sujets leur seront proposés mais ils peuvent également proposer eux-mêmes un sujet, qui doit alors être approuvé par le comité de l'ASZ.



Titre obtenu

Le **Certificat de formation continue (CAS) en zoothérapie** est délivré par l'Association Suisse de Zoothérapie lorsque le participant inscrit a suivi régulièrement les enseignements et a satisfait à l'ensemble des exigences du programme (voir ci-dessous conditions d'obtention).

Le participant sans formation académique exigée pour le CAS, qui a suivi régulièrement les enseignements et a satisfait à l'ensemble des exigences du programme obtient une **Attestation d'auxiliaire en médiation animale**, délivrée par l'Association Suisse de Zoothérapie.

Conditions d'obtention

Présence attestée à au moins 80 % des cours théoriques

Validation de l'enseignement théorique par un examen écrit à la fin de la formation

Validation du mémoire de fin d'études

Validation des 60 heures de stage pratique

Attention ! En cas d'abandon sans ces validations, aucune attestation n'est donnée.

Conditions financières

Finance d'inscription : CHF 200.-, somme non remboursée en cas de désistement.

CAS et cours de base : CHF 3300.-, incluant la finance d'inscription.

Ce montant couvre l'enseignement théorique, le support de cours, l'encadrement et l'évaluation du mémoire de fin d'études, l'examen ainsi que les stages pratiques.

Modalités de paiement

Un bulletin de versement est envoyé avec la confirmation d'admission au programme choisi. Le paiement des frais de formation (finance d'inscription incluse) doit être fait au plus tard le 30 novembre 2019, ce qui confirme la participation.

Sur demande motivée, le paiement peut être échelonné sur deux ou trois paiements. Dans ce cas, la moitié de la somme totale au moins doit être acquittée au plus tard le 30 novembre 2019.

En cas de désistement, d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, la somme totale des frais due, selon les délais susmentionnés, n'est pas remboursée ou est exigée.

Lieu

Les cours théoriques, excepté celui de septembre 2020, sont dispensés dans une salle de la clinique de Belle-Idée des Hôpitaux Universitaires de Genève, chemin du Petit-Bel-Air 2, 1225 Chêne-Bourg, dont le plan se trouve à la page suivant (Accès TPG : bus 1, 9 et 31 ou parking payant sur place). Le cours sur l'éducation du chien de thérapie a lieu sur le terrain de la Société Genevoise des Amis du Chien à Bernex (GE).

Les stages pratiques ont lieu chez les professionnels (minimum 3) pratiquant la zoothérapie en Suisse romande (majoritairement dans le canton de Genève), dont la liste est donnée aux participants en début de formation.

Renseignements

Madame

Dre Rachel Lehotkay, Présidente

Association Suisse de Zoothérapie

Rue Verte 2, 1205 Genève

Tél. : 076 540 86 53 (en soirée)

info@zootherapiesuisse.ch

www.zootherapiesuisse.ch



Plan du domaine de Belle-Idée

